

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Centre d'études collégiales à Chibougamau

Mars 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Centre d'études collégiales à Chibougamau a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le Conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique fourni par la Commission¹. Il a été reçu à la CEEC le 21 février 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège le 1^{er} octobre 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction du Collège, le comité d'évaluation, des professeurs et des étudiants³. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport trace d'abord les caractéristiques essentielles du programme, tout en le situant dans l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose, critère par critère, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M. Georges Goulet, professeur des sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Hull, de M^{me} Michelle Lauzon, conseillère pédagogique au Collège de Maisonneuve et de M. Raymond Munger, professeur en économie au Collège de Sherbrooke. M^{me} Louise Chené, commissaire, présidait le comité; M^{me} Jocelyne Lévesque, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le programme de *Sciences humaines* est offert au Centre d'études collégiales du Cégep de Saint-Félicien, situé à Chibougamau, depuis l'ouverture de celui-ci en 1981. De 1991 jusqu'à maintenant, le Centre a accueilli une clientèle totale qui a varié de 100 à 145 élèves, tous programmes confondus, incluant les programmes de Sciences de la nature et le programme de Techniques administratives. De ce nombre, environ soixante élèves de première et de deuxième années sont inscrits en moyenne au programme de *Sciences humaines*.

Les élèves du Centre d'études collégiales proviennent presque en totalité de la polyvalente de Chibougamau, qui est la seule à dispenser le programme de la 5^e année du secondaire dans la région. La visite a permis d'apprendre que le taux de passage des élèves de cette polyvalente au Cégep est de l'ordre de 70 %, dont environ la moitié fréquente le campus de Chibougamau, alors qu'il était de 10 % à 15 % avant sa création. Le Centre d'études collégiales poursuit donc l'objectif implicite d'accroître l'accessibilité aux études supérieures pour la population de la région.

Le programme de *Sciences humaines* offre deux profils, soit «Individu et société» qui regroupe la presque totalité de la clientèle et «Économie et gestion» qui, dans la période sous évaluation, a attiré un nombre très faible d'élèves. Depuis l'automne 1994, il n'en accueille plus aucun.

Jusqu'à l'année dernière, le Centre a regroupé dans un seul département multiprogramme et multidisciplinaire l'ensemble des professeurs qui dispensaient les cours de tous les programmes offerts à l'enseignement régulier. Cette situation a toutefois changé en 1996, alors que le Centre a créé quatre départements qui réunissent chacun entre trois et cinq professeurs, dont un département pour les Sciences humaines.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

Le Centre d'études collégiales à Chibougamau a élaboré un rapport succinct qui présente les données et les faits permettant de comprendre l'organisation du Centre et la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*.

Deux comités ont été formés pour réaliser l'autoévaluation du programme. Le «groupe de travail sur l'évaluation» était composé du directeur du Centre, des quatre professeurs dispensant les cours du tronc commun et de la conseillère pédagogique qui a été chargée de la rédaction du rapport. Ce comité a procédé aux différents travaux nécessaires à l'évaluation. Le «comité de liaison», quant à lui, était composé de cinq personnes représentant la Direction de Saint-Félicien et celle de Chibougamau et les conseillers pédagogiques. Il avait le mandat de faire le lien entre les démarches entreprises dans les deux entités.

Un sondage a été effectué auprès des élèves présents dans le Centre au moment de l'évaluation et auprès des diplômés afin de connaître leurs opinions sur la charge de travail demandée, l'encadrement reçu et leur préparation aux études universitaires. Les professeurs à temps complet qui font partie de l'actuel département des Sciences humaines ont participé activement à toutes les étapes de réalisation de l'autoévaluation. La contribution des autres professeurs qui offrent à l'occasion des cours dans ce programme est moins évidente.

La Commission a pu observer qu'il y avait une très grande volonté de transparence dans la présentation des faits comme dans le soin mis à consulter les personnes impliquées et rechercher les éléments d'information pouvant contribuer à la réalisation de l'autoévaluation. Si la taille de l'établissement a favorisé, lors du processus, l'engagement de presque toutes les personnes qui participent au programme, elle a aussi eu pour effet de rendre difficile la distanciation nécessaire à la démarche, de telle sorte que les appréciations ne sont pas toujours soutenues par une analyse approfondie. En conséquence, les jugements d'appréciation portés dans le rapport manquent parfois de justification.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Il y a eu un effort d'appropriation des objectifs du programme au Centre de Chibougamau, mais à partir des paramètres établis au Cégep de Saint-Félicien. Ainsi, comme le Cégep de Saint-Félicien offre deux profils, le Centre offre aussi deux profils pour une clientèle beaucoup moins nombreuse.

La visite a permis de constater que, si les intervenants s'entendent très bien sur la description de la clientèle à laquelle le programme s'adresse, ils ne semblent pas avoir pris en compte précisément les projets d'études des élèves et avoir examiné comment ils pourraient développer de façon optimale le programme. Le Centre devrait approfondir sa réflexion à ce sujet, préciser un profil du diplômé et adapter les objectifs de formation du programme de *Sciences humaines* à sa réalité.

Le rapport, ainsi que la publicité sur le programme, présentent l'existence de deux profils dont l'un, comme il a été dit dans l'introduction, n'attire guère d'élèves. Étant donné le petit nombre de personnes auquel s'adressent ces profils, le Centre se doit, pour certains cours, de regrouper les élèves des différents profils, et même ceux de différents programmes. Ce constat pose la question de la pertinence et même de la réalité du profil «Économie et gestion». Par ailleurs, le nombre de professeurs et le type d'organisation que le Centre s'est donné font que le profil «Individu et société» est improprement nommé puisque les cours qui le composent sont très majoritairement des cours d'histoire, de géographie et de sociologie, donc centrés sur la dimension sociale et internationale plus que sur l'individu.

Pour ces raisons,

la Commission recommande au Centre d'études collégiales à Chibougamau de définir un profil du diplômé de Sciences humaines, d'y adapter le programme et de réexaminer la pertinence d'offrir deux profils de formation.

Pour ce faire, la Commission lui **suggère** de préciser son projet éducatif et de se donner une vision commune du programme de *Sciences humaines* apte à en guider le développement. Le Centre pourra ainsi élaborer une offre de formation plus claire et déterminer les fils conducteurs du programme d'une manière qui soit plus précise et transparente pour les étudiants qui s'y inscrivent.

Le rapport ne démontre pas la contribution des cours du tronc commun à l'atteinte de tous les objectifs du programme, en particulier des objectifs concernant la langue seconde et même de certains objectifs de nature méthodologique. La Commission invite le Centre à s'assurer de la poursuite de tous les objectifs du programme de *Sciences humaines*, sans oublier celui concernant la compréhension de la langue seconde, étant donné son importance dans la poursuite d'études universitaires.

Compte tenu de ses ressources, le Centre a fait des efforts remarquables pour implanter l'activité d'intégration dans le profil «Individu et société». Cette activité d'intégration et le cours «*Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines*» (IPMSH) ont conduit à réaliser des travaux de session répondant à des besoins exprimés par le milieu. Cette initiative témoigne bien de l'importance que le Centre accorde aux liens entre le programme et son environnement.

Selon le rapport, les professeurs et les élèves sont satisfaits de l'organisation des grilles de cours et de la progression des apprentissages, même si la troisième session est plus lourde au dire des élèves rencontrés. La visite a révélé que, selon les intervenants, il y a une progression thématique et pédagogique des apprentissages, la première année étant consacrée à l'acquisition des connaissances et la seconde à l'application méthodologique. Quant à la progression thématique, les cours vont du plus général – le domaine international – vers le particulier – le domaine national et régional –. La Commission a constaté, qu'en réalité, le choix des cours et le moment où ceux-ci sont offerts sont liés aux qualifications et à la disponibilité des ressources humaines. En ce sens, il y a eu un effort de penser l'articulation des activités d'apprentissage tout en tenant compte des contraintes et des caractéristiques particulières du Centre.

La Commission a remarqué que la cohérence dans la progression des apprentissages ne présente pas de problème parce que ce sont les mêmes professeurs qui donnent non seulement les cours d'une même discipline, mais aussi plusieurs cours de disciplines différentes. Ceci constitue sans contredit une assise pour la progression des connaissances, évitant les redites. Cet avantage présente aussi ses limites, notamment quand le nombre de disciplines dispensées par un même professeur, et donc de préparations différentes, rend l'exercice de la pédagogie plus difficile dans certaines matières.

Par ailleurs, plusieurs changements de grilles ont eu lieu durant la période évaluée. La Commission a appris que ces changements tenaient à des contraintes que vivait le Centre de Chibougamau ou à des décisions prises par le Cégep de Saint-Félicien pour l'ensemble de sa clientèle.

Le rapport présente les changements effectués à la pondération de certains cours du tronc commun sans que ceux-ci ne soient véritablement expliqués. Selon le sondage effectué auprès des élèves et des diplômés et selon les élèves rencontrés, la charge de travail demandée pour ce programme est relativement légère. La Commission a constaté que les professeurs planifient une charge de travail qui correspond à la pondération prévue par le Ministère mais que les élèves, du moins jusqu'à cette année, effectuent une somme de travail beaucoup moindre, la plupart consacrant à chacun des cours moins d'une heure trente par semaine.

Les élèves de troisième session, réputée comme la plus lourde, prétendent qu'il leur serait impossible de faire tout le travail que leurs professeurs leur demandent, d'autant plus que celui-ci n'est pas réparti également à travers la session. La Commission s'étonne qu'avec de telles dispositions et de tels comportements, les élèves réussissent quand même leurs cours. Ceux qui ont répondu au sondage ont indiqué pouvoir réussir avec une charge de travail relativement légère, alors que ceux qui ont été rencontrés ont avoué ne compléter qu'une partie de la charge plus lourde demandée. Les professeurs expliquent cette situation par le suivi extrêmement personnalisé qu'ils donnent à leurs élèves puisque le nombre d'élèves par classe est peu élevé. Les étudiants, bien dirigés dans la réalisation de leurs travaux, percevraient ainsi cette charge comme moins lourde qu'elle ne l'est en réalité.

La Commission *suggère* aux professeurs d'analyser la charge de travail demandée, et d'examiner l'ensemble des exigences nécessaires à la réussite de chacun des cours et de mieux harmoniser leurs exigences, ainsi qu'ils ont commencé à le faire. Elle les invite aussi à revoir la répartition du travail

tout au long de la session et à élaborer un échéancier et une planification des travaux et des examens à être réalisés à chaque semestre.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Le rapport décrit un ensemble de méthodes pédagogiques utilisées dans les cours, mais pour l'essentiel, ces dernières se résument à la méthode de «l'enseignement magistral avec interactions». Le sondage effectué auprès des élèves révèle que ceux-ci sont satisfaits de ces méthodes pédagogiques. Comme l'a constaté la Commission lors de la visite à Chibougamau, des professeurs font, dans certains cours, un effort manifeste pour inclure des travaux concrets que les élèves réalisent en rapport étroit avec le milieu environnant. C'est notamment le cas d'IPMSH et dans l'activité d'intégration. Le cours «*Méthodes quantitatives*» fait aussi appel à une plus grande variété de méthodes et à l'utilisation de logiciels. Les élèves rencontrés se disent eux aussi satisfaits des méthodes pédagogiques de leurs professeurs, estimant que leur peu de variété est une conséquence du nombre restreint de professeurs qu'ils ont. Ils estiment aussi que ces méthodes somme toute assez efficaces dépendent, comme partout ailleurs, de la personnalité des enseignants.

Plusieurs mesures d'encadrement sont offertes aux élèves. Mentionnons les mesures de dépistage, le «projet d'encadrement» qui comprend les volets orientation, encadrement par les professeurs et suivi de l'aide pédagogique individuelle, le Centre d'aide en français (CAF) et, plus récemment, la mise en place d'une session d'accueil et d'intégration. Cette mesure est obligatoire pour les élèves ayant une cote au secondaire trop faible pour être admis dans le programme. Globalement, la taille du Centre permet que l'on donne un support personnalisé aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou de motivation, autant par le personnel enseignant que par le personnel non enseignant.

L'admission d'élèves très faibles à la session d'accueil et d'intégration présente certes pour eux une chance de s'inscrire et une possibilité de persévérer dans le réseau collégial, mais jusqu'ici, elle n'a pas eu les résultats escomptés. En 1994-1995, les élèves ayant une cote au secondaire de 62 et moins étaient admissibles à la session d'intégration; dans les faits, la cote moyenne des étudiants

admis était inférieure à 55. Le Centre a depuis déterminé que les élèves ayant une cote de 65 et moins seraient visés par cette mesure.

La Commission invite le Centre à mieux analyser la raison d'être de la session d'accueil et d'intégration, à identifier et préciser la clientèle visée par cette mesure et à tenir des discussions avec les intervenants du niveau secondaire afin de hausser le degré de préparation des élèves. Une fois l'objectif mieux défini, la session d'accueil et d'intégration devrait pouvoir mieux jouer son rôle qui est, non seulement de maintenir les élèves dans le programme, mais éventuellement de les amener à identifier un projet personnel de formation et à y donner suite.

La disponibilité des professeurs en dehors des périodes d'enseignement est d'une demi-heure pour chaque période d'enseignement, ce qui fait que les professeurs à temps complet vont donner huit heures de disponibilité par semaine à leurs élèves. Étant donné la taille de l'établissement, il n'y a pas de contrôle formel de cette disponibilité. La Direction et les élèves se disent très satisfaits de la disponibilité des professeurs.

Compte tenu des ressources disponibles, les mesures de soutien et d'encadrement offertes aux élèves et la disponibilité des professeurs sont, de l'avis des étudiants et de la Commission, des points forts du programme.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Tous les professeurs qui offrent les cours de concentration possèdent la formation disciplinaire requise pour dispenser leur enseignement. Le Collège a fait le choix, comme établissement de petite taille, de se doter d'un noyau stable de professeurs en octroyant la permanence à l'une de ses principales ressources et en garantissant le temps plein à l'autre. Ces deux professeurs possèdent une formation en Sciences politiques mais ont la polyvalence nécessaire pour enseigner certains des autres cours du programme; ils assument la majorité des cours offerts. Les élèves les disent compétents tout en étant conscients que, lorsqu'ils enseignent dans «leur» discipline de formation, ils sont à la fois plus à l'aise et plus passionnés. Ce choix que le Collège a effectué est intéressant parce qu'il permet d'assurer non seulement une certaine stabilité, mais peut-être également un certain

avenir au programme. Il a aussi son revers en ce sens que ces professeurs ont une charge de travail très lourde qui leur demande des ajustements constants, compte tenu du nombre de disciplines qu'ils assument et du fait qu'ils rencontrent toujours les mêmes élèves.

En considérant la remarque faite précédemment quant à la nécessité de redéfinir les profils et la possibilité de l'ajout d'un nouveau professeur évoqué lors de la visite, le Centre aurait intérêt à diversifier la composition de son corps professoral et à en accentuer la complémentarité.

Le rapport fait état du nombre limité de professeurs, de leur isolement, de la difficulté de mettre à jour leurs connaissances : il ajoute cependant que ceux-ci sont individuellement intéressés à se perfectionner. Ainsi, ils ont participé dans la mesure du possible aux ateliers Performa qui ont été offerts sous l'égide du Cégep de Saint-Félicien. Cependant, les conditions locales d'exercice de leur profession exigeraient, de l'avis de la Commission, un effort accru pour soutenir leur motivation, leur perfectionnement et leurs capacités d'innovation. Le Cégep de Saint-Félicien et le Centre d'études collégiales se doivent d'accentuer et d'augmenter les ressources consacrées au perfectionnement, à la consultation de pairs (Internet), à l'accès aux ressources professionnelles, documentaires et matérielles susceptibles de soutenir la motivation, l'engagement et la compétence disciplinaire et pédagogique des professeurs. Cette volonté de soutenir le personnel enseignant doit se manifester au-delà de la seule allocation de ressources financières. Elle doit également favoriser l'utilisation de moyens de communication leur permettant de mettre à jour leurs connaissances et de se comparer à ce qui se fait ailleurs, d'autant plus qu'ils dispensent plus d'une matière. Ce souci de perfectionnement doit devenir une priorité pour le Centre d'études collégiales à Chibougamau.

Conséquemment, la Commission recommande que soient pris tous les moyens pour accroître le soutien au perfectionnement des professeurs, autant sur le plan disciplinaire que pédagogique.

Sur le plan des ressources documentaires, le Centre d'études collégiales est desservi par un Centre de documentation de très petite taille. Même si, théoriquement, les professeurs et les élèves ont accès à la bibliothèque du Cégep de Saint-Félicien par l'entremise d'un système de prêt, l'accès rapide à des documents récents et diversifiés fait péniblement défaut. Les élèves sont limités dans le choix des travaux qu'ils peuvent entreprendre, étant tributaires de l'information qu'ils peuvent obtenir de Saint-Félicien. Les professeurs considèrent que les ressources documentaires disponibles ne répondent pas aux normes minimales d'un établissement de niveau collégial.

Par ailleurs, grâce à un budget spécial d'implantation, le Centre est équipé de ressources informatiques très adéquates en nombre et en capacité, selon le témoignage des élèves et des professeurs. Considérant la qualité de ses équipements, le Centre devrait prendre les moyens pour les exploiter, en particulier par l'utilisation de disques optiques compacts (DOC), ce qui contribuerait à minimiser la faiblesse de ses ressources documentaires. Le support technique donnant accès à Internet dans la région devrait être disponible au printemps de 1997. Son utilisation par l'ensemble de la communauté collégiale devrait être facilitée et promue dès son implantation.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Le Collège dispose depuis plusieurs années d'une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et le rapport montre que celle-ci est dûment appliquée dans les cours sous évaluation, à l'exception de certains articles dont l'application n'est pas uniforme dans tous les cours. Il s'agit particulièrement de ceux qui concernent la répartition dans le temps de certaines évaluations, le respect de la politique du français et l'indication de la pondération de chacune des questions d'examen. Le rapport fait aussi état d'une bonne concordance entre les objectifs des cours, le type de travail demandé et les méthodes de correction que les professeurs emploient.

La Commission a vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé les plans de cours et les outils d'évaluation des cours «*IPMSH*» et «*Économie globale*» dispensés en 1994-1995. Selon la documentation transmise à la Commission, les objectifs du cours «*IPMSH*» sont à peu près équivalents à ceux définis par le Ministère, à l'exception de l'objectif 4. Ils ont été reformulés, mais de façon parfois ambiguë puisqu'un même thème est traduit tantôt en termes d'objectifs d'enseignement, tantôt en termes d'objectifs d'apprentissage. N'eût été des objectifs, le plan de cours constituerait un instrument utile pour guider les élèves dans leurs apprentissages. Quant au cours «*Économie globale*», les objectifs présentés au plan de cours sont conformes aux objectifs ministériels. Cependant, le niveau des exigences des documents analysés semble assez faible pour le collégial puisqu'ils comportent peu d'analyse.

Les professeurs ont exprimé, lors de la visite, la volonté de ne pas diminuer leurs exigences et de situer leurs cours et le standard des objectifs à atteindre au même niveau, sinon à un niveau supérieur, que celui du réseau. Cependant, la Commission a constaté que la nature de l'accompagnement continu donné aux élèves, dont la préparation antérieure est faible dans certains cas, de même que le niveau des exigences posées par les travaux personnels et les examens, pourraient poser un problème de standards. L'analyse des instruments d'évaluation dont on vient de parler tend à confirmer ce constat.

La Commission *suggère* au Centre de réexaminer ses pratiques d'évaluation et de prendre les moyens pour s'assurer que l'évaluation des apprentissages et le niveau des exigences respectent une certaine équivalence avec les standards d'autres établissements, à commencer par le Cégep lui-même, notamment dans la perspective de l'imposition d'une épreuve synthèse.

Le taux de diplomation du Centre d'études collégiales à Chibougamau est relativement décevant. Il se situe à 3 %, 23 % et 26 % pour les années évaluées. L'analyse de ces résultats doit cependant être nuancée compte tenu du petit nombre d'élèves en cause. Des situations particulières expliquent ce faible taux de diplomation, soit le nombre relativement élevé d'élèves qui, à cause du nombre restreint de programmes qui sont offerts dans la région, s'inscrivent en Sciences humaines en attendant d'aller ailleurs, d'être mieux orientés ou de définir leur projet d'études. Certains ont également une préparation antérieure trop faible pour permettre la réussite, malgré l'aide qu'ils reçoivent.

Le Centre affirme qu'il ne peut se satisfaire d'un tel taux de diplomation et qu'il faut chercher à le relever, ce à quoi la Commission ne peut que souscrire. Elle considère qu'une fois mieux défini le projet éducatif spécifique du Centre et du programme de *Sciences humaines*, certains des éléments qui handicapent la réussite et la diplomation des élèves pourraient être atténués. Il n'en reste pas moins que le cheminement scolaire des élèves sera toujours influencé par l'offre de cours limitée de l'établissement.

Le rapport décrit l'activité d'intégration par laquelle le Collège tente de mesurer l'atteinte des objectifs du programme par les élèves. Elle est présentée dans le cadre d'un cours spécifique depuis 1992-1993, donc avant l'implantation du cours «*Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines*», mais au seul profil «Individu et société». L'activité d'intégration s'articule autour d'une problématique du milieu que les élèves doivent observer, décrire, comprendre à la lumière des

connaissances acquises et à laquelle ils doivent proposer des solutions. Ils doivent en rendre compte dans un rapport cohérent qui démontre la méthode utilisée.

Le taux de réussite des élèves au test ministériel de français est inférieur à celui du réseau, malgré les mesures mises en place comme l'application de la politique du français et le CAF. Il est de 55,6 % pour les finissants de 1994. La Commission *suggère* au Centre de tout mettre en oeuvre pour améliorer la maîtrise de la langue maternelle par les élèves et pour hausser leur taux de réussite au test ministériel.

Selon le sondage réalisé auprès des diplômés aux fins de l'autoévaluation, ceux-ci considèrent que la formation reçue les a bien préparés aux études universitaires. Il est intéressant de constater que le Centre a instauré la pratique de questionner ses finissants chaque année.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Les structures du Centre ont été modifiées substantiellement depuis l'implantation du nouveau programme de *Sciences humaines*. Le Centre est passé d'un département multiprogramme et multidisciplinaire unique à la mise en place de quatre départements. Sur le plan pédagogique, une Commission des études locale, plus autonome, a pris la place du comité pédagogique. Un comité de programme a aussi été implanté.

La Commission considère que les structures mises en place sont adéquates, spécialement les nouvelles qui sont prometteuses de succès, pour peu que la concertation manifestée chez tous les intervenants, de la Direction jusqu'aux professeurs, se maintienne. Concernant le comité de programme, une fois la réflexion sur les profils terminée, il pourrait être intéressant d'y inclure tous les professeurs qui dispensent des cours en Sciences humaines dont, le cas échéant, ceux d'administration.

Le Centre semble se diriger vers une gestion de plus en plus décentralisée par rapport au Cégep de Saint-Félicien, ce qui est présenté comme un gage d'amélioration. Il faudrait toutefois s'assurer que

les communications entre les professeurs qui dispensent les mêmes enseignements dans les deux sites, soient favorisées et se déroulent dans la plus grande harmonie possible.

Enfin, les élèves rencontrés lors de la visite se disent peu informés sur la nature et la composition du programme dans lequel ils s'inscrivent. La Commission invite le Centre, une fois déterminé le profil du diplômé, à publier une monographie permettant aux élèves et à leurs parents de mieux se situer, ce qui pourrait peut-être aider au recrutement. Cette information pourrait être diffusée abondamment, surtout au secondaire.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) du Centre d'études collégiales à Chibougamau est un programme de qualité. Le Centre peut compter sur des professeurs dévoués et disponibles. Les mesures d'encadrement et de support fournies aux élèves sont remarquables, compte tenu des ressources dont le Centre dispose. Il a su établir des rapports harmonieux avec la communauté environnante, qui prennent la forme, entre autres, de travaux réalisés à l'intérieur de certains cours en réponse à des besoins exprimés du milieu.

La Commission constate néanmoins que sur quelques éléments, le programme devrait être amélioré. C'est pourquoi elle formule des recommandations dans le but :

- de définir le profil du diplômé, d'y adapter le programme et de réexaminer la pertinence d'offrir deux profils de formation dans le programme;
- de mieux assurer le soutien et le perfectionnement des professeurs, autant sur le plan disciplinaire que pédagogique.

Mis à part ces points qui font l'objet de recommandations, la Commission énonce également des suggestions concernant l'explicitation du projet éducatif, la charge de travail demandée aux élèves, les pratiques d'évaluation, le respect des standards de niveau collégial et l'amélioration de la maîtrise de la langue maternelle.

La prise en compte de ces suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Centre d'études collégiales du Cégep de Saint-Félicien à Chibougamau.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme de *Sciences humaines*, le Centre d'études collégiales à Chibougamau a fait état d'actions réalisées ou en cours de réalisation dans le but d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre de ce programme.

Actions réalisées :

- Le Centre a déjà analysé et évalué la raison d'être du programme d'accueil et d'intégration. Depuis août 1996, la clientèle admise est, soit en attente d'une acceptation dans un programme technique dispensé à l'extérieur, soit en phase de précision d'un choix de carrière. Cette nouvelle orientation a été précisée lors d'une rencontre d'information scolaire et professionnelle qui a eu lieu avec les partenaires du secondaire en novembre 1996. À cette occasion, il y a eu création d'une table des partenaires (conseillers d'orientation et conseillers en information scolaire et professionnelle) qui se réunira à trois ou quatre reprises durant l'année.
- Les budgets de perfectionnement non créditaibles sont désormais décentralisés dans chacun des départements.

Actions en cours de réalisation :

- Le Centre est à définir son projet éducatif, lequel sera soumis sous peu à la sous-commission des études pour consultation. Ce projet éducatif précisera le profil retenu pour satisfaire aux attentes de sa clientèle.
- L'accès à Internet est souhaité et sera réalisé quand cela sera techniquement possible. Des modifications seront apportées à l'ordinateur du centre de documentation pour rendre accessible l'information sur disques optiques compacts à compter de 1997.
- Une première version de l'épreuve synthèse de programme sera expérimentée en 1996-1997.

La Commission estime que les actions entreprises devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès accomplis au regard des recommandations formulées dans la présente évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président